

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 25/002/2007 – ÉFAI

2 février 2007

AU 25/07 Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret

ÉTHIOPIE
Endalkachew Melese (h), 23 ans, étudiant
Daniel Hailemariam (h)
Fantaye Beyene (h)
Hirut Kifle (f)
Menbere Tsegaye (h)
Saba Mekonnen (f)
Tigist Tilahun (f)
Zenebe Tadesse (h), 34 ans
ainsi que plus d'une trentaine de sympathisants
de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD)

Les personnes nommées plus haut, toutes sympathisantes de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti d'opposition, sont actuellement détenues au secret au Département central d'enquêtes (également connu sous le nom de Maikelawi), à Addis-Abeba, la capitale. Certaines informations donnent à craindre qu'elles n'aient été torturées, et qu'elles ne soient victimes de nouveaux sévices ou autres mauvais traitements.

Endalkachew Melese, étudiant en informatique de vingt-trois ans, a été arrêté le 15 décembre 2006 à Addis-Abeba ; il est détenu au secret depuis lors. Sa famille a été autorisée à lui apporter de la nourriture mais pas à le voir. Le jeune homme a été présenté devant une autorité judiciaire, cependant, il n'a pas encore été inculpé de manière formelle. Il aurait été torturé et accusé d'entretenir des liens avec un groupe armé d'opposition peu connu, le Front patriotique du peuple éthiopien (FPPE).

Plus d'une quarantaine d'autres sympathisants de la CUD seraient détenus dans la prison de Maikelawi sur la base d'accusations similaires. Parmi eux figure Zenebe Tadesse, un agent de sécurité également arrêté le 15 décembre. On pense qu'il a été torturé. Daniel Hailemariam, qui résiderait aux États-Unis, est également privé de liberté. Au moins trois femmes sont détenues.

Amnesty International pense que ces arrestations s'inscrivent dans une campagne de harcèlement et d'intimidation contre les sympathisants de la CUD, qui a commencé avec l'emprisonnement de chefs de file de ce parti en 2005. Ceux-ci font partie d'un groupe de 76 personnes actuellement jugées pour trahison, « tentative de génocide » et d'autres infractions politiques passibles de la peine capitale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plusieurs milliers d'opposants présumés au gouvernement, issus de la CUD et d'autres partis d'opposition, ont été arrêtés à la suite de manifestations qui se sont déroulées en juin et en novembre 2005 à Addis-Abeba et dans d'autres villes pour dénoncer les fraudes soupçonnées d'avoir entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Au cours des manifestations, les forces de l'ordre ont abattu 187 personnes et en ont blessé 765 autres, et six policiers ont été tués par la foule. Les dirigeants de la CUD détenus, parmi lesquels des personnes élues au Parlement et au conseil municipal d'Addis-Abeba ayant refusé de prendre leurs fonctions, sont jugés pour incitation à la violence, ce qu'ils nient. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, qui n'ont ni utilisé ni préconisé la violence. À l'exception de trois militants de la société civile, les 76 accusés, dont 14 journalistes, refusent de présenter une défense, car ils ne s'attendent pas à une procédure équitable. Leur procès doit reprendre le 19 février.

D'autres arrestations et actes d'intimidation visant des sympathisants de la CUD ont été signalés depuis ces vagues d'interpellations. Ainsi, Alemayehu Fantu (qui a été victime de torture) et Yalemzewd Bekele, avocat

travaillant pour la Commission européenne, ont tous deux été arrêtés en octobre 2006, avant d'être libérés provisoirement (voir l'AU 279/06, AFR 25/032/2006, 13 octobre 2006 et ses mises à jour, ainsi que l'AU 282/06, AFR 25/033/2006, 19 octobre 2006, et sa mise à jour). Par ailleurs, Tesfaye Tedesse, militant de la CUD âgé de vingt-cinq ans, aurait été abattu le 17 janvier par la police à Addis-Abeba.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par l'arrestation d'Endalkachew Melese, Zenebe Tadesse, Daniel Hailemariam et de plus d'une trentaine d'autres sympathisants et sympathisantes de la CUD ;
- priez les autorités d'enquêter sur les informations selon lesquelles ces personnes ont été torturées lorsqu'elles étaient détenues au secret dans la prison de Maikelawi, à Addis-Abeba, et demandez-leur de garantir qu'elles seront traitées avec humanité pendant leur détention ;
- engagez les autorités à leur permettre immédiatement de voir leurs proches, de bénéficier des services d'un avocat et de recevoir tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- exhortez-les à prendre immédiatement des dispositions concernant ces détenus, soit en les inculquant d'une infraction prévue par la loi et en les traduisant en justice dans le respect des normes internationales d'équité, soit en les libérant sans condition.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Mr. Assefa Kesito, Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 5517775

+251 11 5520874

Courriers électroniques :

ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu, Ministry of Federal Affairs, PO Box 5068, Addis Ababa, Éthiopie

Formule d'appel : Dear Commissioner, / Monsieur,

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 1552020

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*